

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Conformément au compte administratif du budget principal et de l'affectation des résultats de l'exercice 2015, il est proposé d'inscrire :

- 3 034 566.81 € en recettes de la section de fonctionnement, au compte 002 « *excédent de fonctionnement reporté* » ;
- 3 509 709.52 € en dépenses de la section d'investissement au compte 001 « *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » ;
- 2 057 815.03 € en recettes de la section d'investissement, au compte 1068 « *excédent de fonctionnement capitalisé* » ;
- les restes à réaliser 2015 reportés en 2016, lesquels se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTION	ARTICLE - LIBELLE	REALISATIONS 2015	CREDITS A REPORTER EN 2016
321	6257 - RECEPTIONS	Festival de poésie	700,00
314	637 - AUTRES IMPOTS - TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	Festival de poésie	2 900,00
			3 600,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

FONCTION	ARTICLE - LIBELLE	REALISATIONS 2015	CREDITS A REPORTER EN 2016
810	202 FRAIS REALISATION DOCS URBANISME	Révision du PLU	18 200,00
810	21538 AUTRES RESEAUX	Réseau eaux pluviales Bd Malraux	14 279,61
821	21538 AUTRES RESEAUX	Extension réseau SAS Celtys	15 989,59
O20	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	tractopelle et épareuse	129 400,00
213	2313 CONSTRUCTIONS	Espace Denis Diderot	197 000,00
822	23153 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE	Voirie	192 899,44
			567 768,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FONCTION	ARTICLE - LIBELLE	REALISATIONS 2015	CREDITS A REPORTER EN 2016
O20	1321 SUBVENTION D'EQUIPEMENT - ETAT	DETR accessibilité mairie	6 300,00
213	1321 SUBVENTION D'EQUIPEMENT - ETAT	Réserve parlementaire Espace D. Diderot	10 442,13
810	1323 SUBVENTION D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENT	Agence de l'eau schéma directeur assainissement	2 921,00
O1	1641 EMPRUNT	Construction et abords Espace D. Diderot	2 000 000,00
			2 019 663,13

Le résultat de 3 034 566.81 € s'établit en tenant compte de ces restes à réaliser, en dépenses comme en recettes. Les restes à réaliser comptabilisent donc les emprunts votés, budgétés mais non appelés pour un montant de 2 000 000 €.

Dès lors, sans l'inscription de ces restes à réaliser en recettes d'investissement, l'excédent capitalisé serait ramené à 1 034 566.81 €.

Sans indication reçue sur les nouveaux montants des dotations à percevoir au titre de l'année 2016, ce budget supplémentaire prendra en compte à titre principal l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Pour les recettes de la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

- *au compte 775 – Autres produits de gestion courante* : + 1 000 €

Ce crédit correspond aux opérations comptables à réaliser dans le cadre de l'échange de terrain entre la Ville et l'association Saint Vincent Lannouchen approuvé par délibération n° 2016/117 du 29 janvier 2016.

Pour les dépenses de la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire :

- *au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante* : + 18 100.00 €

Ce crédit complémentaire correspond à la différence entre :

- o la subvention d'équilibre à verser au budget annexe du Vern dans le cadre des opérations de clôture définitive : + 27 100 € ;
 - o la diminution de la contribution de la commune votée par le Conseil syndical du S.I.V.U. centre de secours : - 9 000 €.
- *au chapitre 67 – Charges exceptionnelles* : + 581 600 €

Cette inscription correspond à la délibération n° 2016/100 votée par le Conseil municipal dans sa séance du 29 janvier 2016 (participation de la ville au projet de suppression du passage à niveaux de la gare).

Pour les recettes de la section d'investissement, il est proposé d'inscrire :

- *au chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée* : + 6 000 €

Cette somme correspond aux opérations de construction / vente de 6 nouveaux caveaux.

En dépenses d'investissement, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

- *chapitre 20 – Immobilisations incorporelles* : + 40 000 € (30 000€ pour frais d'étude et de maîtrise d'œuvre, 10 000 € pour annonces et insertions) ;
- *chapitre 21 – Immobilisations corporelles* : + 826 000 € dont :

- o 545 000 € pour la démolition de l'ancien groupe scolaire de Kervignounen.

Ce chantier de démolition sera entrepris dans le cadre d'un programme de construction de nouveaux logements et de viabilisation de terrains à bâtir sur les 8 000 m² de surface à rendre disponible en cœur de ville.

- o 281 000 € pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse et la poursuite du programme de renouvellement du matériel des services techniques ;

- *chapitre 23 – Immobilisations en cours* : + 1 579 266,81 € dont :

- o 710 000 € pour le projet de réaménagement de l'espace Mangin.

Par courrier en date du 3 février 2016, le Préfet du Finistère a adressé à l'ensemble des collectivités la circulaire relative au fond de soutien à l'investissement local, la dotation régionale de fonds étant portée à 50 M€ pour la Bretagne.

Les collectivités candidates devant adresser leur proposition avant le 20 février pour être éligible à la première phase de programmation, il a été proposé un projet global de réaménagement de l'espace Mangin selon le programme suivant :

- transferts des locaux de la maison de l'emploi vers la résidence Mangin ;
- doublement de l'espace dédié à l'école de musique et aux activités organisées sur le temps périscolaire.

Les objectifs sont :

- de simplifier les démarches des usagers et de renforcer l'offre de services à la population ;
 - d'assurer une meilleure accessibilité et qualité des services publics sur le territoire avec la présence de plusieurs services dans un même bâtiment ;
 - de permettre des économies de fonctionnement (mutualisation des espaces) ;
 - d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de travail pour l'ensemble des utilisateurs.
- 415 000 € pour la reprise des désordres et des malfaçons affectant la salle « Le Vallon ».

Par requête en date du 10 septembre 2012, la commune a assigné devant le Tribunal Administratif de Rennes les différentes entreprises responsables des désordres et malfaçons constatés durant la première année de mise en service de la salle multifonction.

Par ordonnance de référé instruction en date du jour même, le Tribunal Administratif a désigné l'expert judiciaire chargé d'examiner le litige.

Cette ordonnance a été suivie de trois autres ordonnances en dates des 2 octobre 2013, 3 juin 2013 et 20 mai 2014.

Au terme de cette procédure, l'expert judiciaire a remis son rapport définitif le 14 janvier 2015.

Ce rapport conclu à la pleine et entière responsabilité de la société de maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle, de la société en charge de la mission de coordination S.P.S. et des entreprises impliquées dans le litige.

Dans la mesure où cette affaire n'est pas encore instruite, il a été décidé d'introduire une nouvelle requête en référé afin de condamner les différentes parties défenderesses à verser, à titre de provision, les sommes afférentes à la réparation des différents désordres et malfaçons.

Pour l'expert, le coût global des travaux – dont la reprise du défaut général de calage de la nappe d'acier anti faïençage en treillis soudé dans les banches au moment du coulage du béton – s'élève à 300 502,18 €, à laquelle il est précisé qu'il faut rajouter, à minima, 31 552,71 € de maîtrise d'œuvre et de mission de contrôle S.P.S.

- 210 000 € pour la programmation des travaux qui seront à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'intégralité de ce programme ainsi que le détail des coûts s'y rapportant, par type d'établissement, seront présentés et proposés lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

- 231 000 € pour la poursuite des programmes de réaménagements urbains (voies et réseaux, espaces verts) et d'amélioration des bâtiments communaux.

Compte tenu des éléments précités, le Budget Primitif et Supplémentaire s'élèvent à un montant total de 24 790 544,78 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 14 352 966,81 € :

RECETTES		BP 2016	RAR 2015	BS 2016	BP +BS
O13	atténuation de charges	60 000,00			60 000,00
70	produits des services du domaine	437 300,00			437 300,00
73	impôts et taxes	8 100 000,00			8 100 000,00
74	dotations et participations	2 232 000,00			2 232 000,00
75	autres produits de gestion courante	360 000,00			360 000,00
76	produits financiers	100,00			100,00
77	produits exceptionnels	8 000,00		1 000,00	9 000,00
002	résultat de fonctionnement reporté			3 034 566,81	3 034 566,81
O42	op de transferts entre sections	120 000,00			120 000,00
TOTAL		11 317 400,00		3 035 566,81	14 352 966,81
DEPENSES		BP 2016	RAR 2015	BS 2016	BP +BS
O11	charges générales	2 486 595,00	3 600,00		2 490 195,00
O12	charges personnel	5 120 000,00			5 120 000,00
O14	atténuations de produits	2 000,00			2 000,00
65	autres charges de gestion courante	1 301 472,00		18 100,00	1 319 572,00
66	frais financiers	521 000,00			521 000,00
67	charges exceptionnelles	12 500,00		581 600,00	594 100,00
O23	virement à la section INVT	1 553 833,00		2 432 266,81	3 986 099,81
O42	op. de transferts entre sections	320 000,00			320 000,00
TOTAL		11 317 400,00	3 600,00	3 031 966,81	14 352 966,81

En section d'investissement, les opérations de recettes et de dépenses s'équilibrent à 10 437 577,97 € :

RECETTES		BP 2016	RAR 2015	BS 2016	BP +BS
10	dotations, fonds divers et réserves	830 000,00		2 057 815,03	2 887 815,03
13	subventions d'investissement	5 000,00	19 663,13		24 663,13
16	emprunts, dettes et assimilées		2 000 000,00		2 000 000,00
27	autres immobilisations financières	3 000,00			3 000,00
45	comptabilité distincte rattachée	10 000,00		6 000,00	16 000,00
O21	virement de la section de FCT	1 553 833,00		2 432 266,81	3 986 099,81
O40	op. d'ordres de transferts entre sections	320 000,00			320 000,00
O41	op. patrimoniales	1 200 000,00			1 200 000,00
TOTAL		3 921 833,00	2 019 663,13	4 496 081,84	10 437 577,97

DEPENSES		BP 2016	RAR 2015	BS 2016	BP +BS
16	emprunts et dettes assimilées	1 215 000,00			1 215 000,00
20	immobilisations incorporelles	70 000,00	18 200,00	40 000,00	128 200,00
21	immobilisations incorporelles	280 000,00	159 669,20	826 000,00	1 265 669,20
23	immobilisations en cours	1 023 833,00	389 899,44	1 566 266,81	2 979 999,25
27	autres immobilisations financières	3 000,00			3 000,00
45	comptabilité distincte rattachée	10 000,00		6 000,00	16 000,00
001	Résultat d'INVT reporté			3 509 709,52	3 509 709,52
040	op. de transferts entre sections	120 000,00			120 000,00
041	op. patrimoniales	1 200 000,00			1 200 000,00
TOTAL		3 921 833,00	567 768,64	5 947 976,33	10 437 577,97

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 17 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 voix contre des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE le budget supplémentaire 2016 tel que présenté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	21
CONTRE	8

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 06 AVR. 2016

Et de la publication, le... 31 MARS 2016

Fait à Landivisiau, le... 25 MARS 2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

Le Maire,

Laurence CLAISSE.





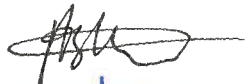
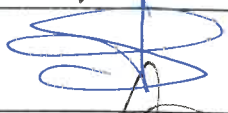
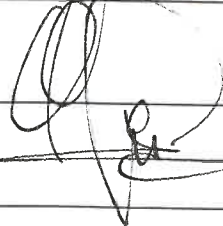



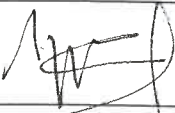

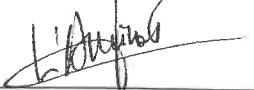
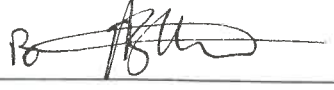
IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D




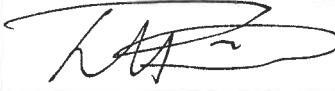








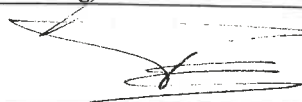



D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice... 29
 Nombre de membres présents... 26
 Nombre de suffrages exprimés... 29

VOTES :
 Pour... 21
 Contre... 8
 Abstentions... 0

Date de convocation : 18/03/2016
 Présenté par Le Maire (1),
 A... Landivisau le... 25/03/2016
 Le... 25/03/2016
 Délibéré par le CA (2), réuni en session... 25/03/2016
 A... Landivisau, le... 25/03/2016
 Les membres... du CA,

Madame	CLAISSE Laurence	Maire	
Monsieur	MICHEL Jean Luc	1er adjoint au Maire	
Madame	LE BERRE Nadine	2ème adjoint au Maire	
Monsieur	SALIOU Louis	3ème adjoint au Maire	
Madame	QUEOURON Marie-Christine	4ème adjoint au Maire	
Monsieur	MORRY Yvan	5ème adjoint au Maire	
Madame	PORTAILLER Christine	6ème adjoint au Maire	
Monsieur	PERVES Daniel	7ème adjoint au Maire	
Madame	MORIZUR Françoise	8ème adjoint au Maire	
Madame	APPRIOU Isabelle	Conseillère Municipale	
Monsieur	DERRIEN Roger	Conseiller Municipal	
Madame	L'AMINOT Janine	Conseillère Municipale	
Monsieur	JEZEQUEL Sébastien	Conseiller Municipal	

Madame	BOSC Myriam	Conseillère Municipale	
Monsieur	YVEN Jean-Paul	Conseiller Municipal	
Madame	BLEAS Karine	Conseillère Municipale	
Monsieur	LE BRAS Yvon	Conseiller Municipal	
Madame	AUFFRET Huguette	Conseillère Municipale	
Monsieur	BALANANT Yvon	Conseiller Municipal	
Madame	MARTIN Marguerite	Conseillère Municipale	
Monsieur	BILLON Arnaud	Conseiller Municipal	
Monsieur	KERRIEN Jean-René	Conseiller Municipal	
Madame	LAIZET Corinne	Conseillère Municipale	
Monsieur	POULIQUEN Louis	Conseiller Municipal	
Madame	BETON Marie-France	Conseillère Municipale	
Monsieur	TURLAN Emile	Conseiller Municipal	P.o. 
Madame	LARVOR Anne-Marie	Conseillère Municipale	
Madame	BLEAS Marguerite	Conseillère Municipale	
Monsieur	PHELIPPOT Samuel	Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,
 le 6/04/16 et de la publication le 31/3/16

Recu à la Préfecture
 du Finistère
 - 7 AVR. 2016

A. Landivisau, le 6/4/16



(1) Compléter par le « président du conseil d'administration » ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
 (2) Compléter par « conseil d'administration » ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...